



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



TON ÉNERGIE POUR NOTRE PLANÈTE



**Nouveaux tarifs d'injection plus avantageux
pour votre installation photovoltaïque.**

Les artisans et les architectes prêts à vous accompagner dans votre projet !



myenergy
8002 11 90

www.cleversolar.lu

En partenariat avec :



**CHAMBRE
DES METIERS**
Luxembourg



**FEDERATION
DES ARTISANS**
Registries, Artists and Dealers

OAI

**ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS**

MISEZ SUR LE SOLEIL ! UNE SOURCE D'ÉNERGIE DURABLE ET PROFITABLE POUR TOUS.

UN INVESTISSEMENT RENTABLE : POUR PARTICULIERS OU SOUS FORME COOPÉRATIVE

De plus en plus populaire, l'énergie solaire est particulièrement durable. Tout le monde peut devenir producteur d'énergie propre, alors vous aussi, misez sur le soleil ! Exploitez une installation photovoltaïque en tant que particulier ou sous forme coopérative.

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE PRIVÉE

Votre installation photovoltaïque vous procure des bénéfices durables :

Les tarifs d'injection et les différentes aides financières font de cette technologie énergétiquement efficiente une source sûre de revenus.

DE LA PRÉPARATION À L'INSTALLATION FINALE :

1 Se procurer les informations

- **Est-ce qu'une installation photovoltaïque est un bon investissement pour moi ?**
Faites-vous conseiller par myenergy lors d'un entretien téléphonique ou à votre domicile.
- **Votre maison est-elle adaptée pour une installation ?**
Consultez le cadastre solaire de votre commune ou contactez l'installateur de votre choix.
- **Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour moi ?**
Il vous faut obtenir des offres auprès d'artisans et clarifier le cas échéant la question d'éventuels travaux supplémentaires.

2 Demander une/des autorisation(s)

Renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir si une autorisation est nécessaire. Contactez le gestionnaire de réseau de votre infrastructure électrique pour la requête initiale et la réception finale. L'administration communale peut également vous renseigner par rapport au **soutien financier communal**.

3 Réaliser les travaux

4 Demander le rachat de l'électricité et d'autres aides

Aides PRIME-House pour les installations photovoltaïques

Les aides financières PRIME-House s'appliquent aussi bien aux projets de rénovation qu'aux nouvelles constructions, et peuvent également être sollicitées indépendamment d'un tel projet. Pour les installations photovoltaïques, l'aide est égale à 20% du coût d'investissement, avec un plafond de 500€ par kW_c (maximum : 30kW_c).

Tarifs d'injection

Si votre installation photovoltaïque injecte l'électricité produite dans le réseau, vous bénéficiez d'un supplément à l'aide à l'investissement.

Pour les installations privées en dessous de 10 kW_c

Première injection en 2019 :	0,1650 €/kWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2020 :	0,1601 €/kWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2021 :	0,1552 €/kWh (pendant 15 ans)

Pour les installations privées entre 10 kW_c et 30 kW_c

Première injection en 2019 :	0,1550 €/kWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2020 :	0,1504 €/kWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2021 :	0,1458 €/kWh (pendant 15 ans)

5 Respecter la réglementation fiscale

Si la puissance de votre installation dépasse 4 kW_c, le bénéfice est imposable. Retrouvez toutes les informations sur le traitement fiscal pour l'exploitation de votre installation photovoltaïque sur bit.ly/fiscalite_PV.

6 Prévoir l'entretien et le nettoyage

Nous vous recommandons de faire contrôler votre installation photovoltaïque tous les 5 à 10 ans par un spécialiste, ou le cas échéant, de la nettoyer vous-même.



QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

C'est simple : en principe, il vous faut uniquement un toit adapté et une autorisation.

Les experts se chargent du reste : dès le début, les employés et partenaires de myenergy sont à vos côtés.

CONSTRUISEZ RAPIDEMENT VOTRE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE : NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Vous trouvez plus d'informations à ce sujet sur www.cleversolar.lu



myenergy
8002 11 90





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



myenergy
Luxembourg

DENG ENERGIE FIR EISE PLANÉIT



Nei attraktiv Aspeisetariffer fir Är Photovoltaikanlag.

D'Handwierker an d'Architekten si bereet fir Iech an Ärem Projet ze begleeten!



myenergy
8002 11 90

www.cleversolar.lu

Am Partenariat mat:



SETZEN SIE AUF DIE SONNE! EINE NACHHALTIGE ENERGIEQUELLE, DIE SICH FÜR ALLE AUSZAHLT.

EINE LOHNENDE INVESTITION: INDIVIDUELL ODER IN EINER GEMEINSCHAFT

Solarenergie liegt im Trend und ist besonders nachhaltig – und jeder kann mitmachen. Setzen auch Sie auf die Sonne! Mit einer Photovoltaikanlage, die Sie individuell oder aber als Mitglied einer Gemeinschaft betreiben.

PRIVATE PHOTOVOLTAIKANLAGE

Ihre Photovoltaikanlage bringt Ihnen nachhaltigen Gewinn:

Einspeisevergütungen und Fördermittel machen aus der energieeffizienten Technologie eine sichere Einnahmequelle.

VON DER PLANUNG BIS ZUR FERTIGEN ANLAGE:

1 Informationen beschaffen

- **Lohnt sich eine Photovoltaikanlage für mich?**
Lassen Sie sich von myenergy telefonisch oder zuhause beraten.
- **Ist Ihr Haus für eine Anlage geeignet?**
Konsultieren Sie das Solarkataster Ihrer Gemeinde oder wenden Sie sich an den Installateur Ihrer Wahl.
- **Welche Anlage kommt für mich in Frage?**
Holen Sie Angebote von Handwerkern ein und klären Sie eventuelle Zusatzarbeiten ab.

2 Genehmigung(en) einholen

Fragen Sie bei Ihrer Gemeinde nach ob eine Genehmigung notwendig ist und kontaktieren Sie den Netzbetreiber für einen Antrag und eine Abnahme. Die Gemeinde berät auch über mögliche **kommunale Beihilfen**.

3 Durchführung der Arbeiten

4 Finanzhilfen und Einspeisevergütung beantragen

PRIME-House-Beihilfen für Photovoltaikanlagen

Die staatlichen PRIME-House-Fördermittel können sowohl für Renovierungsvorhaben als auch für Neubau-Projekte angefragt oder unabhängig von einem solchen Projekt beantragt werden. Für Photovoltaikanlagen beträgt die Beihilfe 20 % der Investkosten mit einem Höchstbetrag von 500 € je kW_p (maximal 30 kW_p).

Einspeisevergütung

Wenn Ihre Photovoltaikanlage den erzeugten Strom ins Netz einspeist, erhalten Sie eine zusätzliche Investitionsförderung.

Einspeisevergütung für Privatanlagen unter 10 kW_p

Erste Einspeisung in 2019 :	0,1650 €/kWh (15 Jahre lang)
Erste Einspeisung in 2020 :	0,1601 €/kWh (15 Jahre lang)
Erste Einspeisung in 2021 :	0,1552 €/kWh (15 Jahre lang)

Einspeisevergütung für Privatanlagen zwischen 10 kW_p und 30 kW_p

Erste Einspeisung in 2019 :	0,1550 €/kWh (15 Jahre lang)
Erste Einspeisung in 2020 :	0,1504 €/kWh (15 Jahre lang)
Erste Einspeisung in 2021 :	0,1458 €/kWh (15 Jahre lang)

5 Steuerliche Vorgaben beachten

Übersteigt die Leistung der Anlage 4 kW_p, muss der Ertrag versteuert werden. Finden Sie alle Informationen zur steuerlichen Behandlung für den Betrieb Ihrer Photovoltaikanlage auf [bit.ly/fiscalité_PV](https://bit.ly/fiscalite_PV).

6 Wartung und Reinigung einplanen

Lassen Sie Ihre Anlage alle 5-10 Jahre von einem Fachmann überprüfen oder reinigen Sie die Module bei direktem Zugang ggf. auch selbst.



WIE SOLLTEN SIE AM BESTEN VORGEHEN?

Ganz einfach: Sie brauchen im Prinzip nur das passende Dach und eine Genehmigung.

Den Rest regeln Experten für Sie: myenergy steht Ihnen mit seinen kompetenten Mitarbeitern und Partnern von Anfang an zur Seite.

IHR SCHNELLER WEG ZUR PHOTOVOLTAIKANLAGE: WIR HELFEN IHNEN WEITER

Weitere Informationen zum Thema finden Sie auf www.cleversolar.lu



myenergy
8002 11 90

